

## BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n° de dépôt : **A2006/010359**  
n° de gestion : **1996B01686**  
n° SIREN : **407 631 605 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 17/05/2006 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

**CEPRAL PARTICIPATIONS** société par actions simplifiée

42 boulevard Eugene Deruelle Caisse d'Epargne Rhône Alpes Lyon 69003 Lyon -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

**procès-verbal d'assemblée générale (2 exemplaires)**

Concernant les évènements RCS suivants :

**modification adresse personnelle dirigeant**  
**modification des commissaires aux comptes**

# DELIBERATIONS

## APPROBATION DU RAPPORT DU PRESIDENT ET DES COMPTES DE L'EXERCICE 2003

### AFFECTATION DU RESULTAT 2003

### NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

#### 1 ERE RESOLUTION

Les actionnaires de la **SAS CEPRAL PARTICIPATIONS**, après avoir pris connaissance des rapports du Président et du Commissaire aux comptes, approuvent ces rapports et les comptes de l'exercice 2003, qui se terminent par un **bénéfice net de 39 118,12 euros**.

En conséquence, ils donnent au Président quitus pour sa gestion au cours de l'exercice 2003.

#### 2 EME RESOLUTION

Les actionnaires de la **SAS CEPRAL PARTICIPATIONS** décident de doter la réserve légale de 1955.90 euros, correspondant à 5% du résultat à affecter. Le solde soit 37 162.22 euros est porté en report à nouveau créditeur.

#### 3 EME RESOLUTION

Par délibération des associés le 17 juillet 2002, l'assemblée générale a nommé comme commissaire aux comptes titulaire, Monsieur **LARA Pierre** et comme commissaire aux comptes suppléant, le **Cabinet LARA**.

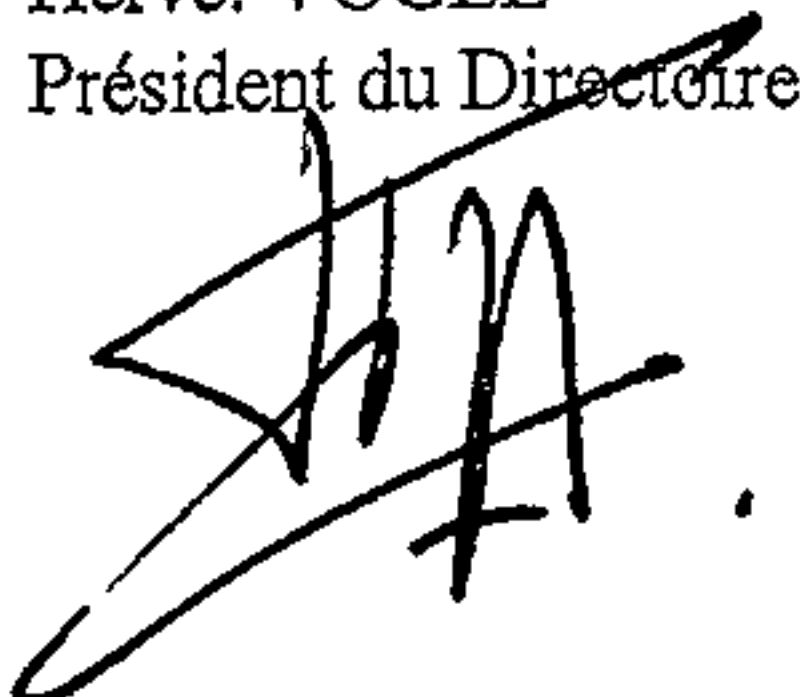
En raison du départ en retraite de Monsieur LARA Pierre, commissaire aux comptes titulaire, et de l'absorption du commissaire aux comptes suppléant, le Cabinet LARA, par le Cabinet C.L.G.O., l'assemblée générale des associés désigne pour la durée restant à courir du mandat de ses prédécesseurs, dans les conditions et avec la mission fixée par la loi, un commissaire aux comptes titulaire :

- le **Cabinet C.L.G.O.** (19 place Tolozan – 69001 LYON ),
- et un commissaire aux comptes suppléant :
- Monsieur **PEILLON Renaud**.

Ces trois résolutions sont adoptées à l'unanimité, sauf l'abstention du Président pour le quitus donné à sa gestion.

A Lyon, le 7 juin 2004

Caisse d'épargne  
Rhône-Alpes Lyon  
Hervé. VOGEL  
Président du Directoire



Caisse d'épargne  
des Alpes  
Joël. GELAS  
Président du Directoire



Caisse d'épargne  
de Loire Drôme Ardèche  
Paul. LE BIHAN  
Président du Directoire

